



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1397 du 8 FEVRIER 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. 5^{EME} CONGRES DE L'O.F.I.C.T.-C.G.T. :	
- Résolution adoptée	3-6
- Direction élue	7
4. TRACT C.G.T. : LE 9 FEVRIER, MANIFESTATION DES INGENIEURS A PARIS	8-9
5. COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 31 JANVIER 2012 :	
- Déclaration liminaire CGT-FSU	10-11
- Compte rendu CGT.-FSU	12-16
6. PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE CEREMA :	
- Communiqué CGT	17-18
- Communiqué CGT – CFDT – UNSA – FSU	19
- Courrier CGT aux Associations des Collectivités Locales	20
7. Déclaration CGT au 1 ^{er} Conseil Commun de la Fonction Publique	21-27
8. Communiqué des administrateurs CGT de l'IRCANTEC	28
9. Déclaration du CCN des 1 ^{er} et 2 février 2012	29-30
10. Courrier UGFF aux candidats à l'élection présidentielle	31-34
11. M.A.C.I.F.	35



AGENDA

Mercredi 8 février 2012 :

4^{ème} journée sur les services publics à Nevers (58)

Judi 9 février 2012 :

OS/DRH : Groupe de travail sur les personnels d'exploitation

Judi 9 février 2012 :

Manifestation à Paris des Ingénieurs du MEDDTL et MAPRAT

Vendredi 10 février 2012

: OS / DGITM :

Cartographie des emplois voies navigables

Mardi 14 février 2012 :

Bureau de l'UIT

Mardi 14 février 2012 :

CTM du MEDDTL

Mercredi 15 février 2012 :

Secrétariat fédéral

Judi 16 février 2012 :

Election DEAL Mayotte

Judi 16 février 2012 :

CT des DDI

Judi 16 février 2012 :

OS / DRH Catégoriel 2012

Judi 16 février 2012 :

Collectif UGFF / FDSP sur les enjeux revendicatifs

Lundi 20 février 2012 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 21 février 2012 :

Réunion fédérale sur la mutualité

Mardi 21 février 2012 :

Groupe de travail UGFF / FDSP sur Outil Syndical

Mardi 21 février 2012 :

CGT / DRH : PFR des A et B

Judi 23 février 2012 :

Réunion UGFF sur les missions des DDI

Judi 23 à 9 h 00 2012 :

réunion des militants CGT MEDDTL de Bourgogne à Autun

Mardi 28 février 2012 :

Collectif fédéral retraité

Mercredi 29 février 2012 :

Journée de manifestation à l'appel des syndicats européens

Lundi 5 mars 2012 :

Bureau de l'UGFF

Mercredi 7 mars 2012 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 7 mars 2012 :

Réunion du collectif fédéral « outil syndical »

Mercredi 7 mars 2012 :

OS / DRH Contractuels Environnement

Judi 8 mars 2012 :

Rencontre CGT « égalité femmes / hommes »

Lundi 19 mars 2012 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 20 mars 2012 :

Groupe d'échange du MEDDTL

Mardi 20 et mercredi 21 mars 2012 :

Commission exécutive fédérale

Mercredi 21 mars 2012 :

Commission nationale des officiers de ports

Mercredi 28 mars 2012 :

Secrétariat fédéral

Judi 29 mars 2012 :

Commission exécutive de l'UGFF



INFOS BREVES

	DROIT DE GREVE DANS L'AERIEN Le gouvernement passe en force
<p>Les syndicats du transport aérien qui avaient déposé un préavis de grève du 6 au 9 février pour s'opposer à un durcissement du droit de grève dans ce secteur se sont vus opposer une fin de non recevoir du gouvernement qui a fait passer en force son texte à l'assemblée nationale le mardi 24 janvier.</p> <p>Les députés ont en effet voté dans la nuit de mardi à mercredi en première lecture la proposition de loi Diard visant à encadrer davantage le droit de grève dans l'aérien, en imposant notamment aux grévistes de se déclarer comme tels 48 heures avant le début d'un conflit et aux compagnies aériennes d'informer leurs clients des prévisions de trafic 24 heures à l'avance.</p>	
	SOMMET SOCIAL Un scénario écrit d'avance
<p>La CGT a été reçue avec l'ensemble des organisations syndicales et patronales par le président de la République pour évoquer la situation économique et sociale ce mercredi 18 janvier 2012.</p> <p>Le Président a expliqué la nécessité d'aller vite sur des mesures conjoncturelles et structurelles pour répondre aux conséquences de la crise.</p> <p>Comme cela était prévisible, l'essentiel de la réunion a porté sur un diagnostic contradictoire s'agissant des causes du sous emploi avec les organisations syndicales.</p> <p>Si la délégation de la CGT s'est efforcée de démontrer que les origines de la crise portaient sur un mode de développement donnant la priorité à la valorisation du capital, Nicolas Sarkozy reprend à son compte l'analyse patronale selon laquelle le coût du travail trop élevé est le facteur déterminant de perte de compétitivité des entreprises françaises. La CGT a dénoncé cette campagne de culpabilisation des salariés.</p>	
	DECLARATION DE LA CES Sur le « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire »
<p>Les 8 et 9 décembre 2011, le Conseil européen a décidé de s'engager dans un accord international visant à renforcer la discipline budgétaire. Les gouvernements ont estimé que le renforcement des obligations budgétaires ferait reprendre confiance aux marchés et sauverait l'euro. La décision a été suivie par des négociations intenses et semi-secrètes afin de parvenir à un accord pour la fin du mois de janvier 2012. Le processus de négociation a ignoré le contrôle démocratique qui devrait normalement caractériser toute réforme de l'Union, notamment en n'impliquant pas pleinement le Parlement européen. La CES déplore ce processus non démocratique et ses conséquences non démocratiques au niveau national.</p>	
	XAVIER MATHIEU Toujours plus d'acharnement contre un militant de la CGT
<p>La Cour d'Appel d'Amiens vient de condamner, à une amende de 1200 euros, Xavier MATHIEU, militant de la CGT Continental qui avait refusé de se soumettre à des prélèvements ADN, lors de la mobilisation des ouvriers contre la fermeture de leur usine.</p> <p>Elle infirme donc, la décision de relaxe prononcée par le tribunal de Compiègne en juin dernier qui considérait que des syndicalistes qui défendent leurs emplois ne peuvent figurer sur un tel fichier et ne doivent donc pas être assimilés à des délinquants.</p>	

suite sur : www.cgt.fr



Résolution du 5ième congrès de l'OFICT-CGT

Montreuil, 1er-2 et 3 février 2012

Pour satisfaire aux exigences des marchés financiers, les services publics comme ceux du MEDDTL, ou interministériels dans les territoires et leurs agents sont soumis aux amputations budgétaires, aux réductions d'effectifs, à la mise en cause des missions de service public, des conditions de travail, des rémunérations, et des retraites. Les restructurations, fusions de corps, et de services représentent de nouvelles étapes de ce processus.

Aujourd'hui, rien ne permet de dire qu'il existerait une limite indépassable aux remises en cause. La volonté récente du gouvernement de permettre que des accords professionnels locaux puissent comporter des mesures plus désavantageuses que la loi (mise en cause de la hiérarchie des normes) pourrait trouver une traduction dans notre ministère.

Remise en cause des missions de service public et du sens du travail

Les ingénieurs, cadres, professions techniciennes et administratives du MEDDTL et des DDI, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, OPA sont touchés directement par ces mesures dans la mise en œuvre et le sens même de leur travail : déroulement de carrière, mobilité, conditions de travail, allongement du temps de travail et alourdissement des charges de travail.... La stratégie ministérielle se présente comme une opération de management d'envergure, à laquelle les cadres seraient tenus d'adhérer. Elle a comme objectif d'amplifier la logique du « faire-faire », de soumettre les politiques publiques aux logiques du patronat et du capital, d'aggraver la mise en cause des statuts et de précariser l'encadrement. L'objectif de développement durable du ministère est contredit de fait dans les décisions et devient un slogan. Il est instrumentalisé.

Alors que les Grenelle avaient suscité quelques espoirs, les résultats ne sont pas au rendez-vous, et pour cause. Certains choix fondamentaux vont délibérément à l'encontre de l'objectif affiché, par exemple le choix de rabaisser le service public et ses moyens, le rendant ainsi suiviste des logiques dominantes. Tout cela contredit brutalement la nécessité urgente de s'engager dans le passage à un mode de développement économique, social et environnemental durable, et de répondre aux besoins de la société qui sont au cœur du sens du service public, et de l'intérêt général, qui sont des valeurs toujours portées massivement par les ingénieurs, cadres et professions techniciennes.

Les missions et leur mise en œuvre sont au cœur des préoccupations des cadres, et bien souvent des débats professionnels au quotidien. Ils sont de plus en plus écartelés entre les intentions affichées, la gestion des

abandons de missions et la diminution des moyens, l'absence de reconnaissance des qualifications, le divorce voulu entre responsabilité hiérarchique et technicité ainsi que la remise en cause de cette dernière, sa réduction à l'expertise et au conseil, avec des conditions de travail dégradées pour eux et pour leurs équipes. Au-delà de leurs différences, les professions techniciennes et administratives sont confrontées en cascade aux mêmes difficultés. Les conditions vécues sont de plus en plus particularisées suivant les services.

Des attentes fortes des ICT envers le syndicalisme

Les attentes et interrogations des ingénieurs, cadres et techniciens, envers le syndicalisme sont de plus en plus fortes et le 5^{ème} congrès s'en est fait fortement l'écho. La nécessité s'impose pour l'OFICT de franchir un seuil en terme d'efficacité, dans son activité au sein de la fédération et avec toutes les composantes de celle-ci. La participation de tous les grands syndicats nationaux de la Fédération environnement-équipement et d'un nombre plus important de syndicats au congrès va dans ce sens.

Le document de mise en débat du 5^{ème} congrès de l'OFICT constitue une base de référence pour la réflexion. Il s'agit de concrétiser à tous les niveaux un syndicalisme CGT pour les ingénieurs, cadres, professions techniciennes et administratives, qui appréhende effectivement l'ensemble du vécu professionnel de nos collègues, qui produise des propositions et des références, qui impulse et coordonne des initiatives revendicatives. Les sujets ne manquent pas : besoin de pouvoir bien faire son travail, d'exprimer son point de vue professionnel, de dire non, de contribuer aux décisions. Besoin de développer la technicité, de défendre le « métier ». Besoin de reconnaître la qualification, de revaloriser la rémunération, de faire évoluer le régime indemnitaire. Besoin de reconquérir la retraite. Nécessité de faire respecter les bornes du temps de travail et de maîtriser la charge de travail. Besoin de maîtriser le choix de son poste et sa propre mobilité, etc...

La revendication catégorielle, et sa traduction réglementaire sont incontournables. Elles sont souvent le point de départ pour les collègues qui s'adressent à la CGT. Le « catégoriel » est fortement déstabilisé par un management basé sur les compétences, les cartes des emplois, la culture du résultat qui ignorent les qualifications et les garanties statutaires.

L'OFICT veillera à travailler en synergie avec les composantes de la fédération notamment sur les questions catégorielles, à partir de son approche spécifique aux ingénieurs, cadres et techniciens.

L'OFICT développera les coopérations avec les organisations CGT notamment dans les secteurs de la météo, de l'agriculture, des services publics territoriaux, des finances.

Des chantiers à approfondir au cours du mandat

Les professions techniciennes et administratives sont plus que jamais bloquées professionnellement, à la fois par la fermeture des débouchés en A et la réduction organisée de la catégorie C qui les conduit fréquemment à occuper alternativement des postes « au-dessus » ou à l'inverse « en dessous » de leur catégorie en terme de qualification, avec des carrières toujours tronquées et smicardisées, des tensions et des oppositions parfois soigneusement entretenues entre grades à l'intérieur même d'un corps, et entre administratifs et techniques, et des refus de reconnaissance de la qualification, comme pour les chefs de subdivision. Les orientations de « faire-faire » mettent en cause ou transforment profondément les technicités et les effectifs. Les fusions de

corps prévues aggravent la situation.

Dans le même temps, les débouchés des agents de catégorie C en B se réduisent. Construire des revendications permettant de donner corps à des perspectives communes doit être un objectif du mandat que la participation à l'OFICT des grands syndicats nationaux et l'affiliation des contrôleurs des TPE et des techniciens OPA doit favoriser. Il s'agit de le faire en lien avec la nécessaire réflexion sur les missions et sur l'adaptation des métiers aux missions, avec de grandes ambitions.

L'égalité professionnelle est un chantier à rouvrir : Engager des initiatives revendicatives concernant l'égalité professionnelle reste difficile. L'augmentation du nombre des femmes cadres pose pourtant cette question avec une force renouvelée et la dégradation des conditions de travail de l'encadrement coexiste toujours avec la « double journée des femmes ». Les métiers et tâches « féminins » restent moins payés et considérés. L'égalité d'accès aux postes à responsabilité n'est pas acquis.

De même, la fonction publique devrait jouer à nouveau un rôle d'intégration et de promotion sociale.

Construire un réseau de « référents » pour être plus efficaces

Comme outil de la fédération, l'OFICT a une démarche permanente pour construire des actions partagées par les syndiqués ingénieurs, cadres et techniciens et les personnels. L'OFICT doit veiller dans le même temps aux convergences avec toutes les catégories.

Construire des outils pour les syndicats, sections syndicales et syndiqués pour développer cette démarche au plus près des ingénieurs cadres, techniciens et professions administratives est aujourd'hui indispensable.

- Pour cette raison, l'OFICT se donne comme objectif aujourd'hui de développer, en lien étroit avec les organisations CGT concernées, un réseau de « référents » ou « correspondants » ou des collectifs d'ingénieurs cadres et techniciens. L'objectif est d'animer l'activité syndicale spécifique aux ICT de manière plus permanente, de renforcer la circulation de l'information et les liens entre les syndicats et sections, et l'OFICT au niveau national, ainsi que l'efficacité des initiatives. La forme et la nature de l'activité de ces référents ne peut être que très diverse, suivant les disponibilités et les situations locales. Cette démarche stratégique devra être construite progressivement, avec la Fédération, les organisations concernées et tout particulièrement avec les Unions Fédérales.

Cette démarche sera engagée, à partir d'initiatives et tout particulièrement des campagnes « Temps et Charges de travail » et « Syndicalisation » que le congrès de l'OFICT décide aujourd'hui d'engager.

L'OFICT doit rapidement construire des formations ou journées d'études permettant aux syndiqués de disposer des bases du syndicalisme spécifique CGT, ce qui pourrait concerner en premier lieu les référents.

Engager une campagne sur le temps et les charges de travail

L'OFICT décide d'engager une campagne revendicative ouverte, axée sur les ICT, sur le temps de travail et les charges de travail, prenant en compte les implications pour les missions de service public et leur qualité, les moyens, l'emploi, ainsi que la diversité des situations suivant les services et dans des formes diverses pour :

- le droit à la santé, le droit à pouvoir bien travailler.

- d'en finir avec les heures supplémentaires gratuites et non comptabilisées. Elles doivent être payées ou récupérées. Elles doivent être évaluées en besoins d'emplois.
- les heures supplémentaires systématiques doivent donner lieu à des plans concertés de recrutement, de façon à les rendre progressivement sans objet.
- donner les moyens à l'encadrement de faire respecter ses droits et garanties concernant le temps de travail, ainsi que celui des équipes encadrées :
 - décompte horaire de toutes les heures travaillées
 - mise en place de commissions d'évaluation de la charge de travail dans le cadre des CHSCT
 - mise en place d'une procédure d'alerte concernant les cas de dépassement chronique des bornes réglementaires
 - obligation d'examiner le temps de travail et la charge de travail dans l'entretien annuel

Mener une campagne de syndicalisation des ICT

L'OFICT décide d'engager une campagne de syndicalisation à la CGT des ingénieurs, cadres techniciens, professions administratives, dans la logique de construction du réseau des référents, et en lien avec les organisations CGT concernées. Il n'y a pas de fatalité au monopole du syndicalisme corporatif et la CGT, avec l'OFICT a les moyens d'être une référence syndicale des Ingénieurs cadres et techniciens.

- développer le débat avec l'encadrement sur les avantages de la syndicalisation à la CGT :
 - construire un syndicalisme solidaire, entre les cadres, les techniciens et avec les autres catégories d'agents
 - créer des lieux permettant de s'exprimer librement, de prendre du recul par rapport à la pression professionnelle, de liberté de parole.
 - Gagner des garanties pérennes pour les ICT
- Mettre en valeur, avec les référents, que la CGT dispose d'une organisation, l'OFICT, outil pour les ingénieurs, cadres, techniciens et professions administratives.

L'OFICT, avec la Fédération et ses composantes concrétisera son intervention dans les écoles, ENPC, ENTPE, ENTE, ENSG, ENSAM, IRA... en particulier, pour contribuer à l'information des étudiants sur le syndicalisme et leurs droits, à un moment où la formation initiale connaît aussi des évolutions stratégiques.

L'OFICT mettra au point un « livret d'accueil » des jeunes diplômés et contribuera à développer les initiatives d'accueil des nouveaux arrivants dans les services



5ième congrès de l'OFICT-CGT - Montreuil, 1er-2 et 3 février 2012

ELU-E-S A LA COMMISSION EXECUTIVE

Prénom – nom	syndicat	CE sortante	service	cat	corps	domaine d'activité	mail	téléphone
bernadette marin	cgt ac	x	administration centrale / SG	A	attaché	Transport / budget / action sociale / indemnitaire	bernadette.marin@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 68 46
bernard salandre	cgt ac	x	permanent syndical / SG	A	contractuel Rin (A)		b.salandre@ugict.cgt.fr	01 48 18 85 22
christophe lesage	Cgt ign		IGN – 94	B	sae	Compta / gestion / juridique	christophe.lesage@ign.fr	01 43 98 76 24
dominique kerrincks	Snptas	x	DREAL Picardie – 80	B	sae	Gestion / compta / affaires juridiques	dominique.kerrinckx@developpement-durable.gouv.fr	03 22 82 92 04
elisabeth seigneur	Usser / cgt cete nc	x	CETE Normandie Centre – 76	B	pnt cete b	RH / MG / marché	elisabeth.seigneur@developpement-durable.gouv.fr	02 35 68 90 47
estelle canonne	Snptas	x	DDT 77	A	itpe	logement social	estelle.canonne@gmail.com	01 60 56 71 87
fabienne tatot	cgt ac	x	permanent syndical / DGITM	B	TSE		f.tatot.cgt@gmail.com	01 48 18 28 14
frédéric boccara	cgt ac	x	administration centrale / CGDD	A	administrateur insee	statistique	Frederic.Boccara@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 14 05
gerard le briquer	cgt ac	x	permanent syndical / SG	A	itpe	transports	gerard.lebriquer@cgt.fr	01 48 18 87 08
gildas branellec	cgt ac		administration centrale / SG	A	apae		gildas.branellec@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 63 86
gilles callay	snptri		SN 59	B	ctrl tpe	voies navigables	gilles.callay@developpement-durable.gouv.fr	03 20 63 61 61
isabelle cojan	cgt ac	x	DREAL Centre – 45	A	attaché	cultures marines / enseignement maritime / conseil en gestion	isabelle.cojan@developpement-durable.gouv.fr	02 36 17 41 59
isabelle lepla	Snptas		Dir Nord – 59	B	TSE	Route / environnement	isabelle.lepla@developpement-durable.gouv.fr	03 20 49 60 79
Jean-charles beaudoin	snopa	x	Cetmef - 29	OPA	opa T3	equipements maritimes	jean-charles.beaudoin@developpement-durable.gouv.fr	02 98 05 67 48
kaci vanderriele	Snptas		Permanent syndical / DREAL Nord-Pas-De-Calais – 59	B	sae	action sociale	kaci.vanderriele@i-carre.net	03 20 13 48 59
Marie-hélène thomas	snptri		DIR Centre – 42	B	ctrl tpe		mhthomas@ugff.cgt.fr	01 45 89 33 70
nathalie carpentier	snptas	x	Permanent syndical / DREAL Nord-Pas-De-Calais – 59	B	sae	gestion financière	nathalie.carpentier@i-carre.net	03 20 40 43 31
olivier mougeot	snptri		SN Nord-Est – 54	B	ctrl tpe	IP / route / encadrement / BE GT VN	olivier.mougeot@developpement-durable.gouv.fr	03 83 32 20 12
olivier perichon	snopa		Driae / dirif – 94	OPA	opa t3		olivierperichon@free.fr	01 41 78 72 35
Patricia ben khemis	snpam		DDTM 64	A	iam	mer	patricia.ben-khemis@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	05 59 50 31 63
patricia cerisay	cgt ac	x	permanent syndical / SG	B	sae	Catégoriel / égalité professionnelle	patricia.cerisay@i-carre.net	01 40 81 64 17
patrick crignon	snpam	x	DDTM – 62	B	ctrl am	Moyens généraux	patrick.crignon@pas-de-calais.gouv.fr	03 21 30 87 07
patrick hedevin	snopa		Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais – 62	OPA	opa chef d'atelier	mer	patrick.hedevin@nordpasdecalais.fr	03 21 00 68 23
philippe garcia	Usser / cgt cete nc	x	permanent / CETE Normandie Centre – 76	B	TSE		Philippe.Garcia@developpement-durable.gouv.fr	02 35 68 89 10
pierre thomas	Cgt ign	x	Permanent / IGN – 94	A	itgce	Géodesie / Informatique / qualité	pierre.thomas@ign.fr	01 48 18 82 14
matthieu brun	Cgt ign	x	IGN – 94	B	géomètre			



Ingénieurs, manifestons ensemble
Avec l'intersyndicale
Le 9 février 2012 à Paris

Pour le rejet du projet de fusion
des corps d'IAE, ITGCE, ITPE, ITM
Pour nos revendications

Comme ingénieurs nous connaissons les difficultés dans notre pratique professionnelle, face aux charges de travail, à des stratégies imposées contradictoires avec le service public, à la réduction des moyens, à la difficulté à être écouté, à faire valoir notre technicité, à disposer de marges de manœuvre pour être efficaces. Notre qualification n'est pas reconnue.

Le projet de fusion des corps d'ingénieurs est imposé au pas de charge. Il est avant tout motivé par la volonté d'adapter les corps d'ingénieurs à un État qui réduit les missions opérationnelles et tend à les cantonner dans des établissements publics, réduit donc l'encadrement à compétence technique, veut à tout prix développer le faire-faire, l'achat de services, transfère les missions "exposées" aux collectivités, et veut garder le privilège de la décision stratégique avec un certain niveau d'expertise. Cette orientation doit s'accompagner d'économies et de réductions d'effectifs.

L'État dispose de plus de 10 000 ingénieurs, exerçant leur technicité dans des domaines vitaux, avec des technicités de pointe

organisées en métiers et champs professionnels définis et cohérents, des domaines liés au territoire, dans ses dimensions économiques, environnementales, sociales et sociétales, à son organisation et ses infrastructures. Ils sont essentiels à toute politique de développement durable, aux transports, au logement, à la sécurité civile, à l'alimentation, l'agriculture, la santé, la protection de l'environnement, à la Défense, etc.

Une expertise, et une intervention publique de qualité, un véritable service public de l'ingénierie, alternative à l'ingénierie privée sont nécessaires pour conforter la sécurité juridique des décisions, et réglementations, notamment en soutien aux collectivités locales.

Les ingénieurs de l'Etat doivent avoir les moyens de concevoir, projeter, conseiller, contrôler, expertiser...à partir de la pleine maîtrise de technicité pointues, organisée suivant des champs professionnels bien définis, difficilement transposables d'un champ à l'autre : Météo, IGN, travaux publics. C'est la base de leur efficacité. Produire des généralités n'est pas ce qu'on leur demande.

Le projet s'oppose à la revalorisation du rôle des ingénieurs de l'Etat :

- Pas de revalorisation indiciaire sérieuse, avec un échelonnement calqué sur le nouveau statut des Attachés. Proposer 25 points d'indice pour le 1er échelon revient à reconnaître qu'il y a un problème par rapport au SMIC, et à prendre une mesure "sociale" pour mieux refuser la revalorisation de la qualification. Le Hors Echelle B, « bâton de maréchal » du futur corps est une carotte. Le 3ième grade ne concernera « évidemment » qu'une petite minorité, sans amélioration du divisionnariat.
- La réduction des recrutements est plus que probable. L'élargissement des recrutements sur titre et le recrutement d'ingénieurs fonctionnaires au sein des élèves civils en cours de scolarité conduisent tout droit vers le non paiement des années de formation et constituent des reculs par rapport aux statuts de la fonction publique.
- Les possibilités de promotion des TSE, Contrôleurs, Géomètres et Techniciens de la Météo et de l'Agriculture ne sont pas améliorées voire sérieusement dégradées.
- Le projet de fusion présenté par l'administration pousse aux mutualisations d'enseignements qui peuvent menacer la cohérence de la formation dans chacune des écoles, et même leur existence.

L'administration nous indique que le groupe de travail sur la fusion a constaté « la difficulté qu'il y aurait à créer une formation unique », ce qui montre bien ses intentions initiales et le danger qui pèse sur l'existence des écoles. Or, l'exercice de nos métiers de service public nécessite des niveaux de formations et de qualification élevés, en lien avec la recherche, et adaptés aux besoins de nos concitoyens, en information géographique, prévision météo et climatologie, choix d'infrastructures ou d'aménagement du territoire, que ne pourrait fournir une école unique même dotée de « pôles ». Le savoir-faire des écoles actuelles serait-il alors conservé et pour qui (les élèves civils ?). Par ailleurs, la question du diplôme n'est pas abordée : va-t-on à terme vers un diplôme commun et des formations banalisées ?

- Un corps commun permettra d'aller plus facilement à une logique d'affectations et de mobilité "imposées" déconnectées des spécialisations des diplômes des différentes écoles, et dans la logique de la RGPP.

- Le projet de l'administration introduit dans une pseudo-logique de « culture commune » un autre recul considérable : un stage de 3 mois commun à toutes les écoles après l'obtention du titre mais avant la titularisation. Cela met en cause le rôle de formation de forte technicité, et de service public des « ingénieurs-fonctionnaires », source d'une forte culture commune et conduit à orienter les écoles vers la formation banalisée d'ingénieurs civils.

- Le passage à la PFR entérinerait la rémunération au résultat, variable, différenciée suivant les services, sur la base d'une rémunération statutaire destinée à rester relativement faible.

- Si l'existence de CAP propres à chaque maison d'emploi répond à un souci de gestion de proximité et de « jugement » plus proche de la technicité des collègues, la gestion du corps proposée est artificielle. L'administration veut garder la main. Les ingénieurs de chaque maison d'emploi doivent être pleinement représentés.

Des revendications à débattre et à développer ensemble : Défendre nos technicités, leur cohérence avec les missions de service publics, nos systèmes de formations et leurs spécialités.

- Augmenter les recrutements arrêter les suppressions d'emplois et la RGPP : Travailler à la promotion sociale et élargir l'accès des B techniques, à la mixité, à la diversification des parcours, à la pertinence des formations, valoriser la technicité dans une formation d'ingénieur équilibrée.

- Reconnaître la qualification : sur la base d'un SMIC portée à 1700€, porter le début de carrière (pour un bac+5) à 2 fois le SMIC (3400€, primes intégrées) permettre l'accès de tous les agents au dernier échelon du corps, correspondant à un doublement de rémunération. Intégrer les primes au calcul des retraites et progressivement à la rémunération indiciaire, refuser la PFR.

- Nous refusons l'évaluation sur des critères sans rapport avec le travail dans un contexte de concurrence entre les agents, une cotation des postes contraire à la mobilité, source de concurrence et d'exclusion. La rémunération, dans le cadre de sa revalorisation, doit s'émanciper des primes.

- Les Ingénieurs des Affaires Maritimes doivent être reconnus en bloc comme ingénieurs dans le corps des TPE.

- Maîtriser le temps et la charge de travail : devoir organiser soi-même son temps ne signifie pas travailler sans limites. Nous demandons le décompte de tout le temps de travail, en heure, pour tous, le respect des garanties minimales, le paiement des heures supplémentaires, l'implication des CHSCT sur la question du temps et de la charge de travail des ingénieurs et cadres.

- Avoir les moyens de faire du bon travail envers les usagers et les élus pour mettre en œuvre des politiques répondant aux besoins, disposer de garanties pour exprimer une opinion, même contradictoire, participer effectivement aux décisions.

Des réponses aux revendications des ingénieurs de l'Etat doivent intervenir sans attendre !



Pour débattre de toutes mes revendications d'ingénieur et de cadre, en décider et agir ensemble

- Je contacte la CGT Je me syndique à la CGT

Nom, Prénom.....Service.....

Adresse.....

Mail..... Tél.....

A retourner à OFICT-CGT Equipement-Environnement - 263 rue de Paris - Case 543 - 93315 Montreuil Cedex. Mail : ofict.equipement@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr



Déclaration commune des organisations CGT et FSU au Comité Technique Ministériel du MEDDTL du 31 janvier 2012

Lors du premier CTM, celui du 29 novembre 2011, nous vous faisons remarquer en préambule l'absence de règlement intérieur type. Que s'est-il passé depuis ? Nous avons vu ce qu'était le recadrage du dialogue social au niveau de la fonction publique: réduire les possibilités des organisations syndicales à la portion congrue

Depuis cette date également, le monde n'a guère changé, mais le grand guignol des agences de notation s'est poursuivi: la France a été « dégradée » par d'obscurs mercenaires de la finance, qui cherchent à mettre au pas les États et les peuples.

Prétexte en fait, et connivence entre ceux qui veulent démanteler ce qu'il reste de notre Service Public, qu'ils soient responsables politiques ou lobbyistes de l'ultralibéralisme.

En 2012, 37 milliards d'Euros des 80 milliards de bénéfice seront distribués en dividendes aux grandes entreprises du CAC 40; le livret A, lui, ne verra pas son taux augmenter, tandis que 1000 emplois sont détruits chaque jour dans notre pays. De son côté, l'État a décidé d'apporter sa pierre à l'édifice en détruisant, en 2012, encore de nombreux emplois publics. Notre ministère n'est pas en reste.

Les contre-réformes vont bon train ces temps-ci. Y aurait-il une actualité particulière en cette année 2012 qui justifie cet empressement ?

Et comment démarre-t-elle cette année 2012 ? Le cadrage budgétaire est à peu près connu: les services connaissent à peu près la taille du collet qui va les étrangler. Au passage, on découvre peu à peu la facture que va laisser la multiplication des opérations en partenariat public privé, dans lequel tous les ministères sont encouragés à s'engouffrer. Les saignées dans les moyens des services vont servir à alimenter les rentes à vie pour les ténors du BTP.

Mais la rigueur n'est pas sans conséquence.

Nous vous l'avons déjà dit: les conditions de travail se dégradent, mettant de plus en plus d'agents en difficulté, voire en souffrance. Quelle réponse y apportez-vous ? Un nouvel outil informatique, pour faire plus de statistiques !

On s'imagine déjà dans un avenir proche, où quand quelqu'un sera malade, il ira en parler à une borne automatique installée par JC Decaux.

L'exemple du boycott de SALSA par un grand nombre d'agents est plus que révélateur: comment l'administration a-t-elle pris le problème ? Par un durcissement des pressions hiérarchiques, sans chercher à comprendre les raisons du malaise de nombreux collègues.

Que dire par ailleurs de directions qui refusent d'appliquer les notes du Secrétariat Général du Gouvernement, notamment celle qui pour une fois permet de la souplesse dans la gestion des congés des agents ?

Parallèlement les personnels ne sont plus accompagnés par des services supports qui n'en ont plus les moyens. Nous constatons et dénonçons une multiplication d'erreurs dans la gestion des payes, des retards de plus d'un an pour les changements d'échelons, de multiples erreurs dans les versements indemnitaires. Il faut immédiatement arrêter ces dérives inacceptables !

Comment ne pas dénoncer, aussi, les inégalités de traitement entre agents en CPCM, selon que le service est rattaché au MEDDTL ou au MAAPRAT.

Les grands chantiers de fusions montrent ce désintérêt du ministère pour certains de ses agents, avec des catégories d'agents qui sont délaissées.

La seule réponse est un recours de plus en plus permanent à l'individualisation. Nous dénonçons cela, car au-delà des cas d'agents qui sont mis personnellement en difficulté – ce qui n'arrange rien avec le coup de rabet généralisé sur le pouvoir d'achat des plans de rigueur successifs – ce sont les équipes de travail qui sont minées, et l'encadrement intermédiaire placé lui-même en position ingérable.

A ce sujet, nous aurons l'occasion prochainement de discuter du bilan de la PFR; je peux vous annoncer un scoop: celui que nous en faisons n'est pas bon. Les incompréhensions des agents sont réelles. Ce système, nous n'en voulons pas.

Par ailleurs, vous ne voulez pas entendre notre revendication de mettre en place un lieu de recours pour l'ensemble des questions indemnitaires.

Aujourd'hui, l'État employeur n'est pas à la hauteur. Avec le jour de carence pour les arrêts maladie, il s'enfonce un peu plus dans le moins-disant social, et notre ministère ne fait pas exception: où en est-on de l'égalité professionnelle ? De l'emploi des handicapés ? RH 2013 s'en soucie-t-il ?

Bien au contraire: les agents apprennent brutalement que leur poste est supprimé et que le compte-à-rebours est lancé pour qu'ils se trouvent une nouvelle situation.

Pour parler un peu du dialogue social, permettez-moi de revenir sur les réformes statutaires comme la fusion des corps d'ingénieurs. Comment imaginer faire correctement une réforme statutaire en la faisant contre les agents concernés ? Comment ne pas dénoncer la tentative de passage en force du projet de décret de fusion de catégorie B technique et l'attitude irrespectueuse de l'administration qui au cours de la dernière réunion du groupe de travail n'a même pas été capable d'écouter les demandes et les argumentaires de syndicats ?

Où est le dialogue social là-dedans ?

Nous vous demandons de poser les bases nécessaires : principe de maintien des filières de formation initial, élargissement du champ pour que ceux qui exercent les mêmes métiers puissent accéder au même statut, reconnaissance des métiers et des filières dans les carrières...

Autre absence totale de dialogue: vous nous avez signalé en réunion bilatérale que des réflexions avaient lieu sur l'évolution statutaire des corps d'ATE et TE, puisqu'une RIM est prévue, et nous – du moins je parle pour nos organisations, pour mémoire largement majoritaire en CAP concernées – ne sommes associés à rien.

Prenons aussi l'exemple de la réforme du RST. La signature du protocole par les organisations syndicales a eu lieu le 30 janvier. Ce n'est pas une caution pour ce nouvel organisme dont le périmètre, les contenus professionnels, l'organisation et les conditions de travail restent à définir. Nous resterons mobilisés, avec le personnel, sur sa construction.

Ces quelques exemples de la réalité du dialogue social montrent à l'évidence qu'on peut mieux faire.

Puisque l'heure est encore aux vœux, qui n'engagent que ceux qui les émettent, nous émettons celui que certaines choses changent, fortement, en 2012.



Compte rendu du Comité Technique MEDDTL du 31 janvier 2011

Le Comité Technique du MEDDTL était présidé par le Secrétaire Général du MEDDTL, Jean François MONTEILS

Pour la CGT et la FSU : Jean Marie RECH, Charles BREUIL, Francis COMBROUZE, Willy GARING, Didier LASSAUZAY, Simon LERY, Nicolas MAYER, Hervé VUILLON, Philippe GARCIA

Ordre du jour :

- **Point 1** : réitération de l'avis sur le projet de décret modifiant le décret n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif au guichet unique du RIF (registre international français)
- **Point 2** : projet de règlement intérieur du CTM
- **Point 3** : projet de décret modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements.
- **Point 4** : réorganisation des services
Projet de décret modifiant le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 et projet d'arrêté portant organisation de l'administration centrale.
- **Point 5** : projet de révision de l'arrêté du 23 novembre 1987 portant application du projet de décret sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.
- **Point 6** : projet d'arrête modifiant l'arrêté du 7 novembre 2006 modifié désignant les services de la police de l'eau compétents sur la liste des cours d'eau définis par l'arrêté du 24 février 2006 et modifiant l'arrêté du 6 décembre 1990 relatif à la police des eaux maritimes.

En préalable CGT et FSU font une déclaration commune (voir en annexe).

L'ensemble des déclarations liminaires des organisations syndicales ont également dénoncé le contexte politique général avec les dernières annonces du chef de l'Etat qui remettent cause les 35h, le code du travail et décide l'augmentation de la pression fiscale qui n'aura d'autre effet que de faire baisser le pouvoir d'achat. Les OS dénoncent la politique menée par le gouvernement et par le ministère, le gel des salaires, les restructurations incessantes des services, les modifications statutaires, la suppression de postes et d'effectifs, la perte des missions au profit du secteur privé, les reculs sociaux qui plongent les agents dans un mal être insupportable.

En réponse et en substance, le Secrétaire Général déclare qu'il n'est pas secrétaire d'Etat mais secrétaire général chargé de mettre en place une politique au niveau d'un ministère sans cesse en mouvement.

Son vœu est que ce mouvement soit accompagné par les organisations syndicales dans le cadre d'un bon dialogue social afin de répondre à l'évolution des missions. Le projet stratégique ministériel doit être réussi notamment en ce qui concerne l'organisation territoriale transversale (articulation départements-région).

Le secrétaire général ajoute enfin s'opposer à la méthode de contestation des OS par le boycott de SALSA, qui pour lui est un outil nécessaire pour avoir une lecture sur le suivi de l'activité.

CGT et FSU le ramènent à la réalité du terrain avec quelques exemples tels que les malfaçons liées aux constructions en PPP (DIR Est), ou DIR Massif Central avec des hangars à sel écroulés ou d'autres menaçant de le faire, en mettant les agents en danger.

Nous alertons sur le fait qu'aucun CCHS ne s'est réuni depuis le mois de juillet 2011. Les accords de Bercy prévoient la mise en place de CHSCT dans les services, il serait urgent de les mettre en place dans les services pour traiter les problèmes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Ceci met en évidence le désintérêt du ministère pour les conditions de travail de ses agents

Nous demandons également des négociations immédiates (et non des discussions fermées) sur le dossier statutaire des personnels exploitation.

Sur ces sujets, le secrétaire général dit qu'il va vérifier les malfaçons des centres d'exploitation. Sur les négociations, elles sont en cours et doivent arriver à leur terme.

CGT et FSU interviennent par la suite sur l'incohérence de la gestion du secteur mer : les DIRM agissent de manière autonome dans leur gestion. Nous citons l'exemple d'une DIRM qui a passé en force son règlement intérieur sur les cycles de travail, en faisant abstraction des règles générales. Le problème est également soulevé de l'exposition amiante pour les personnels dans les navires. La CGT rappelle au SG ses questions sur le futur décret amiante étendu aux fonctionnaires, restées sans réponse.

Sur ce point, le SG s'engage à nous répondre dans les meilleurs délais

Point 1 : réitération de l'avis sur le projet de décret modifiant le décret n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif au guichet unique du RIF (registre international français)

Ce sujet concerne le secteur maritime avec le rattachement de la gestion du guichet unique de la DDTM de Marseille à l'administration centrale de la direction des affaires maritimes (sans mobilité des agents). Au-delà de ce problème purement technique, la CGT pose le problème du RIF qui s'apparente à un pavillon de complaisance des navires faisant abstraction des droits du travail et des cotisations sociales.

Pour ces raisons fondamentales, CGT et FSU votent contre ce projet de décret

CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA votent contre le texte : l'administration est donc contrainte de présenter une nouvelle fois le texte en CTM.

Point 2 : projet de règlement intérieur du CTM

Ce projet avait fait l'objet d'un travail préparatoire sur lequel CGT et FSU avaient pu apporter des amendements. Une partie de ceux-ci ont été intégrés dans le texte :

- le projet ne concerne que le règlement du comité technique ministériel du MEEDDTL et non l'ensemble des CT du MEDDTL
- Participation d'experts issus des CAP en cas de discussion statutaire
- convocation systématique du secrétaire du CCHSCT sur des dossiers relatifs à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail
- envoi des documents sous 15 jours
- désignation des secrétaires adjoints en séance...

FO a déposé un amendement relatif à une possibilité de Visio conférence. CGT et FSU ne sont pas favorables à ce dispositif, qui sera soumis à l'accord de tous les participants.

Un point de blocage majeur persiste avec le refus du secrétaire général de convocation et de prise en charge systématique des suppléants. Il refuse même d'écrire qu'ils ont droit à une autorisation d'absence ! Il s'agirait d'un recul par rapport aux pratiques antérieures. Au terme d'un débat houleux et en dépit de l'adoption d'amendements par les OS sur la participation des suppléants, la demande de convocation du CT par au moins 3 membres, l'étude d'impact des projets soumis et le tableau de suivi des délibérations du CT, le Secrétaire Général tranche en refusant toute modification du texte sur ces points.

CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA votent contre le texte. Ce vote contre unanime des organisations syndicales obligera le secrétaire Général à représenter le texte à un futur CT. A la demande des organisations syndicales, il reconnaît que l'obligation de nouvelle présentation en CTM induit un travail de concertation préalable complémentaire pour faire évoluer le texte.

Point 3 : projet de décret modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements.

Ce décret vise à amplifier les prérogatives du préfet sur les services territoriaux des établissements publics sous tutelle du MEDDTL. Il complète la liste des EP déjà visés (ADEME et ANAH), en ajoutant l'ONCFS et l'ONEMA (voir déclarations jointes de la CGT-ONEMA et du SNE-FSU).

Nous sommes opposés à ce projet qui constitue une mainmise des Préfets sur les personnels des services départementaux de l'ONCFS et de l'ONEMA, rendant difficile voire impossible un fonctionnement cohérent entre ses niveaux hiérarchique et ses unités (DG/DIR/SD). C'est un cran supplémentaire dans la mise en œuvre de la mesure RGPP 148, mettant de côté l'autonomie relative et la spécificité des établissements publics. La participation du préfet à l'évaluation hiérarchique des chefs de SD représente une menace supplémentaire pour les activités de police et d'avis techniques sur les domaines eau et nature, qui « dérangent » certains. La mobilisation par le préfet des agents des SD de l'ONCFS, « dans le cadre d'actions en matière d'ordre public », contredit la référence à leur domaine de compétence mentionnée à l'article L. 421-1 du code de l'environnement.

Pour la CGT et la FSU, les prérogatives de coordination des préfets existent déjà selon les instructions de la DGALN/DEB (plans de contrôles, réunions interservices...). Par ailleurs, le rôle du préfet comme « représentant de l'établissement » posera des problèmes institutionnels dans les instances où le préfet siège théoriquement au côté des représentants des EP. L'administration reconnaît d'ailleurs, que le décret qu'elle propose induit des incertitudes qu'il faudra lever par une circulaire d'application !

Cette nouvelle concentration des pouvoirs est inacceptable, nous votons contre.

CGT, FSU, FO et CFDT votent contre.

UNSA vote pour... Ce qui évite à l'administration un nouvel examen au CTM, en dépit d'un avis très majoritairement défavorable !

Point 4 : réorganisation des services : projets de décret et d'arrêté modifiant le décret n° 2008-680 et l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale.

Encore une énième restructuration concernant le secrétariat général (SG), la DGAC et la DGALN. Au SG, création d'un département du site de Saint Germain au sein du SPSSI. Le point relatif au service des affaires financières (avec le projet d'intégrer le bureau des associations) est retiré de l'ordre du jour suite à l'engagement déjà pris au CTS du SG, tenu le 26 janvier.

A la DGAC, création de la mission 'gestion des ressources à la DTI', création du SCN 'services des systèmes d'information et de la modernisation' au sein du SG. (par fusion du SCN CEDRE et de la SDSIM).

A la DGALN, suppression du bureau AFL3 (aide à la pierre), à la sous direction du logement et accent mis sur le pilotage des opérateurs et des financements innovants.

CGT et FSU, pour ce qui concerne cette adaptation à la DGAC, n'ont pas d'objection de principe mais remarquent un certain nombre de postes vacants.

S'agissant de la DGALN, nous relevons la durée de vacances au bureau AFL3 et le symbole que constitue de l'entité « aide à la pierre ».

Au SG, si nous prenons acte du retrait du point concernant le bureau des associations, nous pointons notamment deux éléments : le montant des investissements sur le site de Saint Germain (30 millions d'euros) au détriment possible des dépenses de fonctionnement des sites de la Défense dont l'entretien courant et la maintenance préoccupent les agents.

La difficulté de lisibilité de l'organigramme du SG, par les agents, persiste.

En réponse, l'administration garantit que les investissements, pour le site de Saint Germain, ne sont pas au détriment de l'entretien et de la maintenance des implantations de la Défense, dont elle reconnaît la gestion 'tendue' des crédits. La restauration devra être assurée à Saint Germain fin 2012/début 2013 sans pouvoir préciser plus, le site de Fontenoy devant être 'remis' au Premier Ministre à la fin 2012.

Sur les modifications aux projets de décret et d'arrêté :
CGT, FSU, FO et CFDT s'abstiennent ; UNSA vote pour

Point 5 : projet de révision de l'arrêté du 23 novembre 1987 portant application du projet de décret sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

Ce projet porte sur une partie d'un texte technique de 4000 pages (divisions 110 et 130 du règlement annexé) sans connaissance des autres parties. Au-delà de cet aspect, se pose clairement la question des conditions de l'exercice des missions avec le contrôle des navires par un seul agent (au détriment de sa sécurité) et le transfert des compétences vers des sociétés privées (Sociétés de classification). CGT et FSU relèvent qu'aucun motif de transposition des textes communautaires Erika III ne justifie les choix d'économies d'effectifs des inspecteurs pour le contrôle de sécurité des navires (CSN). Tout au contraire, les choix de ciblage et de calibrage des visites par des grilles de risque à interpréter par chaque DIRM vont dégrader les contrôles eux-mêmes et les conditions de travail des inspecteurs.

Comme pour le décret examiné en 2011, l'avis du conseil d'Etat ayant été reçu le 21 décembre dernier, le projet d'arrêté d'application met en cause la sécurité des navires par choix d'économie de moyens publics de contrôle et de privatisation d'une partie des tâches.

En réponse, le SG admet la nécessité d'intégrer dans une circulaire d'application des dispositions sur les conditions de travail des inspecteurs des CSN, et demande à la DAM de préparer un projet.

Votent contre : CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA. Ce texte doit être représenté.

Point 6 : projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 novembre 2006 modifié désignant les services de la police de l'eau compétents sur la liste des cours d'eau définis par l'arrêté du 24 février 2006 et modifiant l'arrêté du 6 décembre 1990 relatif à la police des eaux maritimes.

Ce texte vise à transférer la compétence de la police de l'eau sur les cours d'eau navigués de trois services navigation (SN Nord-Pas de Calais, SN Nord Est, SN Rhône Saône) en lien avec le futur établissement public administratif VNF, en les transférant aux DDT, DDTM et DREAL selon les cas. Ceci a déjà été réalisé pour d'autres SN. Le principe du transfert retenu est au profit des DDT et des DREAL dans le cas des trois fleuves Rhin, Rhône et Seine. Il s'agit de la poursuite de transferts déjà réalisés dans les autres services de navigation.

CGT et FSU n'ont pas d'objection sur le principe de ces transferts. Une précision doit être apportée au titre de l'arrêté qui doit viser des cours d'eau navigables. Les premiers SN concernés ont transféré des postes vacants aux DDT ou DREAL concernées, ce qui évite des mobilités géographiques imposées. Cela reste à vérifier pour ces 3 services. Il est aussi urgent de pourvoir les postes en DDT et DREAL sur les fonctions de Police de l'eau. A l'avenir, ces deux exigences s'imposent pour les autres SN.

En réponse, l'administration en convient. Elle précise que, s'agissant des transferts Police de l'eau au profit de la DREAL Rhône-Alpes, une modification préalable du décret du 27 février 2009, relatif aux DREAL, sera nécessaire (en raison de la compétence territoriale sur l'ensemble du Rhône).

CGT et FSU votent pour, les autres OS s'abstiennent.

Conclusion

Dans le contexte des nouvelles règles de dialogue social, l'unanimité des votes a permis de faire repousser 3 textes qui devront être rediscutés.

Au-delà, nous mesurons le blocage du ministère sur des points fondamentaux qui préfigure une détermination à faire passer des textes en force dans cette période préélectorale.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué

Protocole d'accord sur le CEREMA

(Centre d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)

Une signature de la CGT pour peser sur l'avenir de nos services !

Le protocole d'accord sur le CEREMA intervient après plusieurs mois d'intenses négociations avec le Cabinet de la ministre et formalise un certain nombre d'engagements sur l'évolution des 8 CETE et des 3 STC (CERTU, SETRA, CETMEF) qui ouvrent la perspective d'une préfiguration du futur Etablissement public administratif (EPA). C'est le nouveau cadre pour l'exercice des missions, de l'organisation et des moyens des services. La CGT a porté ses revendications pour défendre un service technique national de l'Etat au service de la Nation et des Collectivités territoriales, restructuré sur la base d'un pilotage centralisé assurant l'ensemble des missions d'expertises techniques nécessaires aux politiques publiques des domaines du MEDDTL, les missions régaliennes et mettant en œuvre sa capacité d'intervention en expertise et ingénierie, en les développant notamment dans les domaines liés à la mise en œuvre du développement durable.

Question moyens, après plusieurs années de RGPP qui ont fortement réduit et dégradé les organisations de travail des services, la CGT apprécie positivement la pérennisation des moyens et effectifs pendant deux ans à compter de la mise en place du nouvel Etablissement, sur la base des effectifs cibles actuels y compris les postes vacants avec l'engagement de la prise en compte des moyens support de proximités, qui comme chacun le sait paye un lourd tribut dans toutes les réorganisations.

La CGT s'appuie sur l'avis du Conseil économique, social et environnemental de novembre 2011 demandant la suspension de la RGPP et une évaluation des moyens des politiques publiques pour exiger que l'engagement sur 2 ans du maintien des moyens soit respecté et pour porter la nécessité de les augmenter pour permettre au CEREMA d'assurer pleinement ses missions.

Pour la CGT, ce protocole constitue un nouveau socle d'engagements sur lesquels il faut poursuivre la mobilisation et négociation dans le cadre de la préfiguration, car bien entendu la reconquête du service public technique national et de ses missions et moyens, constituent des axes revendicatifs permanents que la CGT entend porter pour concrétiser les acquis du protocole. Il s'agit des engagements de recrutements, de formation, de maintien de l'ensemble des sites, de garanties qu'il n'y aura pas de mobilité forcée. Ce qui met fin à la logique de prédation des DREAL sur les effectifs des CETE, véritable scandale du management des services au sein de ce ministère.

Il est également décisif pour l'avenir des services qu'un lien véritable s'établisse avec les Collectivités locales sur les études à enjeu territorial (malheureusement hors prestation d'ingénierie qui sont empêtrées dans la spirale infernale de désengagement de l'Etat) ; elles seront désormais partie prenante de la gouvernance de l'EPA pour garantir un ancrage territorial des activités avec le cumul des deux objectifs 50% d'activité ayant une portée nationale ou internationale et 70% d'activité sur des enjeux territoriaux dont la moitié intéressant directement les collectivités territoriales.

La signature de ce protocole par la CGT ne cautionne pas le caractère extrêmement régressif des politiques de réduction d'emplois publics et de missions de service public, menées par ce gouvernement. Pas plus qu'un blanc seing au ministre actuel.

En tout état de cause, le contenu de ce protocole et l'orientation prise pour garantir l'avenir de nos services devront être discutés et précisés avec le prochain gouvernement et le ministre issu des élections présidentielles et législatives.

La signature ne sous-estime pas non plus, le manque de visibilité du protocole sur les ressources propres de l'EPA, ainsi que sur l'ambition du nouvel organisme dont les périmètres, les contenus professionnels, l'organisation et les conditions de travail restent à préciser.

Afin de poursuivre les discussions avec le ministère et ne rien lâcher sur les revendications des personnels, comme nous l'avons porté dans ces négociations, la CGT a fait le choix de signer ce protocole pour être présente dans la phase de préfiguration qui nécessitera des mobilisations des personnels à chaque étape.

La CGT s'attachera à défendre un haut niveau de formation et la reconnaissance des qualifications des agents, notamment pour asseoir la pérennité des compétences et la maîtrise de l'ensemble des processus de production et d'intervention à tous les niveaux, ce qui passe par une augmentation conséquente du nombre de jours de formation.

Ces revendications sont légitimes et incontournables. Elles devront continuer à faire bouger les lignes pour le respect de toutes les garanties sociales et l'avenir de nos activités. La CGT entend continuer à agir avec vous en toute transparence.

Montreuil, le 27 janvier 2012



Communiqué

Protocole d'accord sur le CEREMA :

(Centre d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)

Une signature pour garantir l'avenir des personnels du RST

Le 30 janvier 2012, le **protocole d'accord sur le CEREMA a été signé par les organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA et FSU) représentant 70% des personnels**. C'est après plusieurs mois d'intenses négociations avec le Cabinet de la ministre et après avoir formalisé un certain nombre d'engagements sur l'évolution des 8 CETE et des 3 STC (CERTU, SETRA, CETMEF) que s'est ouvert la perspective d'une préfiguration du futur Etablissement public administratif (EPA). C'est le nouveau cadre pour l'exercice des missions, de l'organisation et des moyens des services.

La signature du protocole d'accord de création du CEREMA n'est pas un blanc seing au ministre actuel. Le protocole d'accord signé combat le statu quo qui portait en germe le risque de démantèlement latent des CETE. Le dispositif retenu est restructuré sur la base d'un pilotage unique assurant l'ensemble des missions d'expertises techniques nécessaires aux politiques publiques des domaines du MEDDTL en assurant aux collectivités territoriales un rôle dans la gouvernance préservant les capacités d'intervention en expertise et ingénierie.

Les discussions avec le ministère vont se poursuivre dans la phase de préfiguration. Nous continuerons à porter dans cette nouvelle phase les revendications des personnels pour garantir l'avenir de nos services.

La CGT, la CFDT, l'UNSA et la FSU ont obtenu la pérennisation des moyens et effectifs pendant deux ans à compter de la mise en place du nouvel Etablissement, sur la base des effectifs cibles actuels y compris les postes vacants avec l'engagement de la prise en compte des moyens support de proximité.

Ce protocole constitue un nouveau socle d'engagements sur lesquels il faut poursuivre la négociation dans le cadre de la préfiguration. Un rendez-vous est fixé cet été pour faire un bilan de la démarche de préfiguration à mi-parcours. Nous serons vigilants à la réalité de la mise en œuvre au regard des engagements pris.

Nos organisations syndicales entendent continuer à agir avec vous en toute transparence pour l'avenir de nos services et la défense de nos missions et faire respecter les engagements du protocole en matière de recrutements, de formation, de maintien de l'ensemble des sites, de garanties qu'il n'y aura pas de mobilité forcée.

Paris, le 30 janvier 2012



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 2 février 2012

A

Messieurs les Présidents de :

- l'Association des Maires de France
- l'Association des Départements de France
- l'Association des Régions de France

Messieurs les Président,

Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), vient d'initier le regroupement, au sein d'un Etablissement public à caractère administratif (EPA) dénommé Centre d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), des huit Centres d'études techniques de l'Équipement (CETE), du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF), du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) et du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions (CERTU).

Ce regroupement s'opère sur la base d'un protocole négocié et entériné le 30 janvier par la CGT, la FSU, la CFDT et l'UNSA. Il initie la phase de préfiguration qui devrait aboutir début 2013 à la création effective de l'EPA.

Dans ce contexte, notre organisation a porté avec force, la nécessité de l'ouverture de cet Etablissement aux Collectivités locales et la nécessité du partage de ses activités au bénéfice de toute la Nation.

Ce point nous apparaît essentiel dans la mesure où suite aux transferts de compétences de l'Etat vers les Collectivités, notamment concernant une grande part du réseau routier, ces dernières se trouvent en responsabilité. C'est pourquoi, ce regroupement au sein d'un EPA n'aurait aucun sens s'il advenait qu'il soit centré uniquement sur la satisfaction des besoins publics de l'Etat.

En conséquence, compte tenu des enjeux, notre Fédération sollicite une entrevue afin d'échanger sur les opportunités générées par la création de l'EPA.

Veillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT

DECLARATION de la CGT au Premier CONSEIL COMMUN de la Fonction publique du 31 janvier 2012

La CGT se félicite sans ambiguïté de mise en place Conseil commun qu'elle revendiquait depuis longtemps

Elle regrette d'avoir dû s'abstenir lors des différents Conseils supérieurs en raison des limites maintenues par les autorités publiques dans les textes sur les moyens et le fonctionnement démocratique de cette instance.

Pour notre organisation, le Conseil commun doit être synonyme :

- Du renforcement du rôle de la Fonction publique et de ses agents au service de l'intérêt général,
- De la construction d'un statut unifié des fonctionnaires, favorisant passerelles, homogénéité et complémentarité entre les 3 versants,
- D'un lieu d'échange majeur sur les grands enjeux de la Fonction publique.
- De l'instance de la concrétisation d'un dialogue social renouvelé et enrichi.

Il n'est donc pas exagéré de caractériser cette journée comme déterminante pour notre Fonction publique.

C'est avec cette vision offensive que la CGT s'investira pleinement dans le Conseil commun, en composition plénière comme dans les formations spécialisées

Il semble, Monsieur le Ministre, à l'écoute de votre déclaration, que nous partageons un certain nombre de préoccupations.

Cependant, l'installation du Conseil commun mérite qu'on s'attarde sur les points les plus importants de la période, et, sur ceux-là, Monsieur le Ministre, les désaccords de la CGT avec la politique actuelle sont nombreux et profonds.

Sur l'emploi

La CGT est favorable à des effectifs correspondant aux besoins de toute la population en matière de service public. Plus que jamais, ces besoins sont importants, voire vitaux.

Notre ambition légitime, porteuse de progrès social, qui implique des créations d'emploi dans de nombreux secteurs aujourd'hui en difficulté, et qui, souvent accumulent des millions d'heures supplémentaires, nous conduit à réaffirmer notre condamnation de la politique actuelle, absurde et dangereuse, de suppressions massives d'emplois.

Cette politique, qui est également celle des réductions drastiques de moyens, d'abandon et de détournement des missions, au travers de la RGPP, de la loi HPST, réforme collectivités territoriales, de la REATE, cette politique doit être abandonnée. Elle doit l'être pour y substituer une autre, ambitieuse, de développement des services publics.

L'emploi, c'est aussi

La reconnaissance du statut comme garant pour citoyens d'une Fonction publique neutre et impartiale.

Il faut revenir à une véritable conception d'une Fonction publique de carrière, assise sur des corps et la reconnaissance des qualifications, sur loin des dérives entretenues par la multiplication des emplois, des rémunérations à la performance...

Cela passe également par des titularisations massives et un encadrement strict et contraignant du recours aux agents non titulaires

De ce point de vue, l'accord de mars 2011 et le projet de loi en cours d'examen au Parlement constitue un socle et un outil dans une lutte loin d'être finie, sur laquelle la CGT continuera d'être vigilante et offensive.

Sur les salaires et le pouvoir d'achat

La situation est grave et notre opposition avec la politique gouvernementale, complète et inscrite dans la durée.

Depuis des années, le décrochage de la valeur du point d'indice avec l'inflation a conduit à des pertes considérables du pouvoir d'achat.

Le gel imposé depuis 2011, mesure sans précédent, aggrave brutalement la situation.

3 exemples suffisent à éclairer ce qui ne peut plus durer :

- 1 agent actuellement recruté en catégorie C, au SMIC, aura gagné 19 euros mensuels nets au bout de 13 ans,
- 1 agent recruté dans en catégorie B le sera à peine 3 % au dessus du SMIC,
- 1 agent de catégorie A, 15 % alors qu'il l'était encore à 75 % il y a 25 ans !

Et tout cela, avec un niveau de qualification qui ne cesse d'augmenter.

Les conséquences sociales de ces régressions salariales sont majeures et les cas de salariés de la Fonction publique en situation d'exclusion sont de plus en plus fréquents.

L'urgence est à ouvrir à de véritables négociations pour :

- Augmenter la valeur du point de l'inflation prévisible pour 2012
- Procéder aux rattrapages des pertes intervenues les années antérieures
- Reconstruire la grille indiciaire pour prendre en compte les qualifications et redonner de l'amplitude aux carrières

Sur les retraites

Cet après-midi, nous avons tenu un meeting au Zénith de Paris sur la retraite et la pénibilité. Il a réuni plus de 6.000 militants de CGT du secteur privé et du secteur public.

C'est assez souligner que, pour la CGT, le dossier des retraites n'est toujours pas clos.

Il faut revenir d'urgence sur les dispositifs régressifs imposés ces dernières années qui, de surcroît, n'ont rien réglé sur le fond et qui pénalisent tant les actifs que les retraités.

Une véritable réforme de progrès pour tous les salariés est plus que jamais à l'ordre du jour. Plus spécifiquement pour la Fonction publique, le dossier de la reconnaissance de la pénibilité doit être revu de fond en comble, la péréquation (ancien article L 15) doit être remise à l'ordre du jour.

Et puisque – nous allons y revenir – l'égalité Femmes/Hommes est l'objet de négociations, il n'est pas question d'oublier que les femmes sont les principales victimes des reculs intervenus.

D'autres dossiers très importants sont également ouverts à la concertation ou à la négociation.

C'est notamment le cas de

Egalité femmes/hommes

Il y a là un enjeu majeur qui ne peut plus se contenter de formules incantatoires qui perdurent depuis trop d'années.

Les discussions en cours démontrent que, à nos yeux, il reste un immense pas à faire pour arriver à un véritable traitement de l'égalité Femmes/Hommes.

Il faut, nous en sommes convaincus, plus d'ambition et de moyens que ceux actuellement évoqués dans la négociation.

La CGT affirme à nouveau qu'une loi spécifique constitue toujours un élément de réponse fort aux légitimes questions et attentes.

Au-delà, même s'il ne s'agit pas de lier les dossiers, il faut prendre de nouvelles mesures quant à la situation des personnels handicapés. Plus largement, il est indispensable d'entreprendre une négociation autour de toutes les discriminations.

Santé au travail et CHSCT

Le nombre grandissant d'accidents du travail et surtout de maladies professionnelles devrait vous alerter et vous faire réagir.

Un malaise grandissant et préoccupant se développe un peu partout et malheureusement des agents peuvent aller jusqu'au suicide.

L'amiante a sévi et sévit encore dans nos établissements. Elle continue de tuer, d'invalider et à contaminer de nombreux agents. Son éradication et la prise en charge des victimes doivent être une véritable priorité,

Ces quelques exemples militent pour une vraie et ample politique de prévention, appuyée notamment sur des CHSCT de haut niveau avec des moyens renforcés pour les représentants du personnel. L'arrêt du management inspiré des pires méthodes du patronat et dont l'objectif est la seule rentabilité, ainsi qu'un travail de fond service par service visant à reconsidérer les agents dans leur environnement professionnel social et familial constituent des éléments incontournables.

Enfin, les CHSCT sont une illustration de ce qui pose problème pour la CGT. En effet, actuellement, l'instauration des nouveaux dispositifs est notoirement retardée

sur le versant territorial. Or, il n'est pas acceptable que, sur des problématiques communes, les dossiers n'avancent pas au même rythme.

La situation dans les DOM

Chacun sait que dans les départements de l'Outre-mer, la situation est souvent encore plus difficile qu'en Métropole. Qui ne se souvient des récents mouvements sociaux d'une ampleur considérable qui les ont secoués ?

Que ce soit en matière de chômage, de vie chère... les problèmes sont toujours aigus et non résolus.

Là, plus qu'ailleurs peut-être, le rôle de la Fonction publique et des services publics est irremplaçable. Il convient donc d'y apporter une attention toute particulière.

Pour la CGT, les questions posées appellent des réponses de fond, de grande ampleur, pour lesquelles la parole des OS représentatives doit largement être prise en compte.

La CGT estime que la Fonction publique joue un rôle important et irremplaçable en matière de progrès social, pour toute la population, mais, également pour le développement économique.

Elle continuera donc à refuser et à combattre les politiques qui visent à la mettre à mal.

La crise actuelle n'a pas été provoquée par les égarements des salariés, mais par la course aux profits qui permet à une minorité d'amasser des sommes vertigineuses et hors de raison.

Ce n'est donc pas aux salariés et aux agents de la Fonction Publique de payer les pots cassés et d'ainsi mettre à mal le service rendu aux populations.

D'autant que, un petit nombre de privilégiés –souvent les mêmes- continuent de percevoir des subsides se chiffrant en centaines de millions d'euros.

C'est donc bien par une nouvelle fiscalité équitable, une autre répartition des richesses créées que l'on peut, et l'on doit, résorber la dette publique et assurer le financement des services publics.

D'ailleurs, augmenter les salaires, c'est aussi positif pour l'économie. N'oublions pas que la croissance est avant tout tirée par la consommation des ménages.

En outre, revaloriser, par exemple, la valeur du point de 5 %, c'est accroître, par la cotisation salariale, les ressources de l'assurance maladie de 600 millions d'euros. C'est l'équivalent du forfait d'un euro non remboursable par visite chez le médecin qui pourrait donc utilement être supprimée.

La politique actuelle, plus tournée vers la loi du marché et soucieuse des intérêts du patronat, est en opposition avec les valeurs que la CGT porte.

Il faut donc en promouvoir une autre, radicalement différente.

Pour conclure, dans le respect et la richesse du pluralisme et dans l'esprit des nouvelles règles de représentativité et le renforcement du dialogue social que nous appelons de nos vœux - pour lequel la question des droits et moyens syndicaux doit être de nouveau revue -, la CGT entend que ce Conseil commun joue un rôle majeur pour mettre au cœur du progrès social la Fonction Publique et ses agents.



Communiqué des administrateurs CGT de l'IRCANTEC

L'accord cadre, négocié entre Xavier Bertrand, Ministre de la Santé et certaines organisations syndicales représentant les médecins hospitaliers est inapplicable.

En effet, cet accord prévoit la possibilité de convertir les RTT en points de retraite complémentaire.

Les médecins hospitaliers sont affiliés à l'IRCANTEC, comme l'ensemble des personnels non-titulaires de la fonction publique.

L'IRCANTEC est un régime de retraite complémentaire réglementaire. Les taux de cotisation sont fixés par l'article 5 du décret n° 2008-996 du 23 septembre 2008.

Toute possibilité d'acheter des points IRCANTEC s'appliquerait de facto à l'ensemble des affiliés du régime. L'IRCANTEC ne suivrait donc plus, pour l'achat de points issus de la monétisation des jours de compte-épargne temps, la logique de gestion d'un régime complémentaire obligatoire, mais celle d'un système assurantiel. L'IRCANTEC verrait une forte individualisation du taux réel de cotisation des médecins ayant la même situation, et aucune participation de l'employeur à l'achat de points dans ce cas. Pour la CGT une retraite complémentaire par répartition n'est pas une assurance-vie !

Alors que la réforme de l'IRCANTEC de 2008, combattue par la CGT, a amputé les retraites des médecins de près de 30%, par un mécanisme de hausse de la valeur d'achat du point, alors que certains médecins ne cotisent pas sur l'ensemble de leur rémunération (et par conséquent ne bénéficient pas pour cette rémunération de la cotisation employeur), on veut les duper en leur proposant de céder leur RTT contre l'achat de points retraite.

La ficelle est grosse à trois mois des élections présidentielles, alors que les barrières réglementaires ne pourront être levées d'ici là.

Il est possible que cette évolution proposée aux syndicats de médecins reçoive un avis négatif du Conseil d'Etat. En effet, il ne peut pas y avoir deux sortes d'affiliés au sein de l'IRCANTEC. Cette situation s'est déjà posée récemment à propos de Pôle Emploi, où l'employeur pensait à tort pouvoir fixer les règles de fonctionnement du régime de retraite.

Si la réforme de l'IRCANTEC de 2008 a mis les médecins, comme l'ensemble des personnels non titulaires de la fonction publique, dans une situation de régression, un éventuel troc des RTT contre des points retraite ne règlera pas le problème. Face aux réserves excessives accumulées par l'IRCANTEC, suite aux réformes de 2008 et de 2010, il faudrait que le gouvernement prenne ses responsabilités et revienne au taux d'appel d'avant 2008, s'il veut faire un geste électoral vis à vis des médecins hospitaliers.

Les administrateurs CGT ont pris leurs responsabilités en proposant au Conseil d'Administration une baisse du taux d'appel, seule possibilité qui leur est offerte. Il va de soi qu'ils se prononceraient de manière positive si le gouvernement constatait l'effet néfaste de sa réforme de 2008 et décidait de faire marche arrière sur cette dernière.



Déclaration du Comité Confédéral National des 1er et 2 février 2012

**Trop c'est trop, des alternatives existent
pour l'emploi et la justice sociale**

Le 29 février 2012, ensemble, à l'appel de tous les syndicats d'Europe agissons pour dire non à l'austérité.

Une vaste campagne de culpabilisation se développe. Partout, les salariés s'entendent dire qu'ils coûtent trop cher.

En France, le Président de la République a annoncé deux mesures qui à nouveau vont frapper durement les salariés, les retraités, les privés d'emploi.

Après la réforme des retraites de 2010 et les deux plans d'austérité de 2011, il aggrave la situation en voulant augmenter la TVA, l'impôt le plus inégalitaire, diminuant encore le pouvoir d'achat pour le plus grand nombre de salariés.

La Protection sociale serait une nouvelle fois fragilisée.

Il entend instaurer des accords « compétitivité emploi » légalisant ainsi le chantage des employeurs « emploi contre salaires et temps de travail ». Ces accords ouvrent la voie à la remise en cause d'un pilier essentiel du droit social français et du contrat de travail.

Plus globalement, âge de départ à la retraite, durée légale du travail, conventions collectives, procédures de licenciement, salaire minimum, droit de grève, service public et protection sociale... tout devrait passer à la moulinette de la « compétitivité ».

Partout en Europe, les mêmes logiques sont imposées de façon coordonnée. En effet, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de passer un cran supérieur pour instaurer l'austérité.

Ils s'apprêtent à signer un nouveau traité, le 1er mars prochain, élaboré à quelques uns en dehors de toute procédure et consultation démocratique. Il imposerait un carcan budgétaire et économique à des pays déjà durement touchés par le chômage et la récession.

L'austérité s'imposerait à tous encadrant toute négociation au niveau national, sectoriel et d'entreprise et réduisant les capacités d'intervention des organisations syndicales.

Ce traité est contraire à l'Europe sociale à laquelle nous aspirons, il ne ferait qu'alimenter les rejets des solidarités, les replis nationaux, la montée des forces nationalistes et d'extrême droite.

Les syndicats de chaque pays européen réunis dans la Confédération Européenne des Syndicats s'opposent à ce traité.

Ils appellent, ensemble, à agir le mercredi 29 février 2012 à la veille du sommet européen pour dire non à l'austérité et exiger des réponses pour l'emploi et la justice sociale.

Toutes les organisations professionnelles et départementales de la CGT appellent donc les salariés, à se mobiliser dans l'unité syndicale la plus large, à décider de la grève sur les lieux de travail le 29 février 2012 et à participer aux manifestations interprofessionnelles qui seront organisées sur tout le territoire.

Montreuil, le 2 février 2012



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Madame la candidate,
Monsieur le candidat,
à l'élection présidentielle,

Montreuil, le 3 février 2012

Madame la candidate, monsieur le candidat,

L'attachement des agents de la fonction publique au service public est largement reconnu. Ils ont montré à maintes fois leurs capacités d'adaptation aux enjeux nouveaux pour répondre aux besoins de la population.

Pour autant, depuis de nombreuses années et plus particulièrement depuis 2007, ils vivent une dégradation considérable de leurs conditions de travail et de leur situation personnelle. Ils constatent l'affaiblissement du service public et ses conséquences en termes d'accès effectif des citoyens aux droits fondamentaux, comme en termes de cohésion sociale.

Trop souvent, les agents de la Fonction publique sont opposés au reste de la population, rendus fautifs des déficits publics par certains responsables. Or, si près de 150 000 emplois ont été supprimés depuis 2007, force est de constater que, malgré cela, les déficits n'ont cessé de croître ! Ce ne sont donc pas la fonction publique et ses personnels qui sont responsables de la dette publique.

Tout au contraire, les commentateurs ont généralement noté le rôle d'amortisseur social des services publics.

Pour cette raison, nous interpellons les candidates et les candidats à l'élection présidentielle sur la nécessité d'une rupture avec les politiques menées ces dernières années qui conduisent à des reculs sociaux majeurs pour tous.

Nous souhaiterions connaître vos positions et vos engagements sur les principaux points suivants :

- **la RGPP**

Il est nécessaire aujourd'hui de tourner la page de la RGPP. Plusieurs rapports parlementaires ont dénoncé une méthode qui a conduit à la marginalisation des agents publics et des usagers comme du Parlement. Enfin, dans un avis récent, le CESE a rendu un avis demandant la suspension de la RGPP.

Tous ces éléments confirment l'analyse de la CGT sur des réformes qui ont un double objet : amoindrir l'intervention publique tournée vers l'intérêt général et la détourner au profit d'intérêts partisans. Il faut donc y mettre un terme sans attendre.

Un débat public doit s'ouvrir sur les missions de l'Etat et les moyens de les mettre en œuvre.

- la Réate

Sous l'intitulé de « réforme de l'administration territoriale de l'Etat », est mis en place un dispositif dont la visée essentielle est d'adapter les services de la Fonction publique aux coupes sombres imposées. Les principales conséquences sont la détérioration des conditions de travail et la remise en cause des missions publiques. Ces enjeux importants méritent de toutes autres réponses ne pouvant intervenir qu'au terme d'une véritable négociation.

- l'emploi

On a assisté depuis 2007 à une véritable hémorragie des effectifs du fait de l'application du non-remplacement d'un fonctionnaire partant en retraite sur deux.

Dans de nombreuses administrations, un service public dit "en mode dégradé" se met en place avec des missions légales non assurées, ou devenant payantes à des tarifs prohibitifs, ou concédées au secteur privé.

Pour sa part, la CGT considère qu'il faut non seulement rompre immédiatement avec cette politique désastreuse tant pour les usagers que pour les personnels, mais également procéder aux créations d'emplois partout où elles s'avèrent nécessaires.

De ce point de vue, nous estimons qu'il ne saurait être question d'envisager que les suppressions massives déjà intervenues constituent des dispositions irréversibles. Sur cette question centrale, la CGT attend de la nouvelle Présidente ou du nouveau Président des mesures fortes dès les premières semaines de son mandat. Il est donc essentiel, à nos yeux, de connaître votre éventuelle détermination à ce sujet.

- le statut des fonctionnaires

Celui-ci est un acquis historique mettant en œuvre des droits et des devoirs pour les fonctionnaires afin d'assurer des missions d'intérêt général dans des conditions d'égalité de traitement des citoyens.

C'est donc avant tout une garantie pour la population.

Ce statut doit être conforté et rénové notamment en réduisant significativement le recours aux emplois fonctionnels et en interdisant le recrutement de non-titulaires sur des emplois permanents.

Sur ce dernier point, la CGT revendique notamment la mise en place de sanctions financières pour les employeurs publics qui continueraient à recruter des contractuels en lieu et place de fonctionnaires titulaires.

Enfin, parce qu'il n'y a pas trois Fonctions publiques mais une seule Fonction publique avec trois versants, nous revendiquons la construction d'un statut unifié des fonctionnaires qui, à partir de corps et de qualifications reconnus et renforcés, doit favoriser la complémentarité et les passerelles entre l'Etat, la Territoriale et l'Hospitalière. Cette perspective ne saurait être compatible avec la loi dite « de mobilité et des parcours professionnels » de 2009 qu'il convient donc d'abroger.

- les salaires et le pouvoir d'achat

La grille indiciaire de la Fonction publique n'a cessé d'être maltraitée du fait des politiques salariales. Les débuts de carrière sont maintenant au niveau du smic. La catégorie B débute à 101%, la catégorie

A à 116% ! Un adjoint administratif, 13 ans après son recrutement, aura progressé de moins de 19 euros nets, en dépit du passage de plusieurs échelons !

Pour ne remonter qu'à l'année 2000, la valeur du point d'indice –socle des rémunérations de tous les agents- a perdu 11,8 % par rapport à l'inflation.

Parallèlement, la part des primes a quasiment doublé ces vingt dernières années. Leur taux varie de 1 à 10 selon les secteurs et leur versement est totalement individualisé, aléatoire et discriminatoire. Il est de plus à noter que celles-ci pour l'essentiel ne sont pas prises en compte pour le calcul des pensions des fonctionnaires.

La CGT demande de mettre fin au gel des salaires, de procéder aux augmentations indispensables et de programmer un plan de reconstruction de la grille indiciaire en reconnaissant les qualifications actuelles. Le salaire minimum doit être porté à 1700 euros bruts et tout fonctionnaire doit se voir garanti une amplitude de carrière d'au moins un à deux pour une carrière complète.

- **la retraite**

Même si nous nous situons clairement dans la démarche de notre Confédération portant ensemble les revendications du privé comme du public, quelques points spécifiques –mais pas négligeables- méritent d'être abordés.

A partir du socle constitué par le retour à l'âge légal de 60 ans avec un taux plein (et avant dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité), l'UGFF-CGT estime que :

- le code des pensions civiles doit être défendu et donc toute création d'une caisse pour les fonctionnaires de l'Etat ne saurait être à l'ordre du jour ;

- le régime additionnel mis en place en 2005 –système par capitalisation et avec fonds de pension- doit être mis en extinction ;

- en revanche, les primes ayant un caractère de complément salarial doivent être intégrées dans le traitement brut.

- **la protection sociale complémentaire**

En la matière, la situation aussi n'est guère satisfaisante.

Pour la CGT, il n'y a pas d'ambiguïté : la priorité est de renforcer les dispositions liées au régime obligatoire. Il faut donc prendre des mesures à rebours de celles imposées depuis plusieurs années. En l'occurrence, il faut améliorer les droits statutaires sur de nombreux points. Dans cette logique, le jour de carence qui vient d'être mis en place doit être supprimé.

Au-delà, la CGT avance deux axes revendicatifs principaux en matière de protection sociale complémentaire. Globalement, la participation des employeurs publics, notoirement faible, doit être significativement augmentée et la gestion de la protection sociale complémentaire doit être exclusivement confiée au mouvement mutualiste.

- **la démocratie sociale**

La mise en œuvre de la RGPP comme de la REATE a été entourée du plus grand secret. Dans les meilleurs cas, les organisations syndicales ont été informées a posteriori des mesures déjà prises.

Il est temps d'en finir avec de telles pratiques qui produisent un fort malaise et un grand mécontentement.

Les organisations syndicales doivent pouvoir disposer des éléments d'état des lieux leur permettant de bâtir leurs propres analyses et propositions.

Par ailleurs, nous demandons la mise en place, à tous les niveaux, de commissions de service public, composée de représentants des usagers, des personnels, des élus et de l'Etat. Ces commissions doivent disposer de réelles prérogatives sur l'ensemble des questions touchant à l'organisation et à l'évaluation de services publics.

Les accords dits « de Bercy » de juin 2008 prévoyaient la rénovation du dialogue social et l'amélioration des droits et moyens syndicaux. Force est de constater qu'on est encore loin du compte aujourd'hui.

En outre, des sujets essentiels comme les restrictions aux libertés (interdiction de se syndiquer, « 30^{ème} indivisible », service minimum...) n'ont connu aucune avancée.

Nous souhaitons donc connaître votre position sur cette question essentielle ainsi que sur une meilleure adéquation entre démocratie sociale et démocratie politique, en particulier s'agissant du respect des accords majoritaires signés par les organisations syndicales représentatives.

Nous avons volontairement circonscrit notre propos à certains enjeux, parmi les plus significatifs, dans notre champ professionnel.

Il va de soi que bien d'autres questions (l'action sociale, les conditions de travail,...) méritent évidemment d'être examinées et de connaître également des réponses radicalement différentes à celles imposées aujourd'hui. Il va de soi que, si vous le souhaitez, nous serons bien entendu parfaitement intéressés de connaître vos propositions.

Nous sommes persuadés que, sur les enjeux liés à la Fonction publique, nous touchons à des préoccupations majeures pour toute la société et toute la population. Pour la CGT, les mesures qu'il convient d'arrêter et de mettre en œuvre posent sans détour le débat sur les ressources publiques qui doivent y correspondre. Nous sommes convaincus que c'est bien une nouvelle répartition des richesses créées qui s'impose, mettant bien davantage à contribution les hauts revenus et les profits qui, crise ou pas, atteignent des sommets vertigineux et indécents.

En toute transparence, nous vous confirmons que votre réponse, dont l'importance nous paraît évidente, sera portée à la connaissance du plus grand nombre de nos mandants.

Dans l'attente, en demeurant disponibles pour tout contact complémentaire que vous jugeriez nécessaire, nous vous prions de croire, madame la Candidate, monsieur le Candidat, à nos sincères salutations.



Pour l'UGFF-CGT
Jean-Marc CANON



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**